

L'agence de notation Standard and Poor's confirme la note « AA » de la Ville de Paris

L'agence de notation Standard and Poor's a confirmé, vendredi, le maintien de la note « AA » de la Ville de Paris. Cette notation illustre la solidité financière et la qualité de la gestion de la collectivité. La Ville de Paris se félicite également du maintien de la perspective stable qui l'accompagne, meilleure notation possible pour une collectivité locale française.

L'agence de notation Standard and Poor's a confirmé vendredi le maintien de la note « AA » de la Ville de Paris. Elle confirme ainsi la solidité financière et la qualité de la gestion de la collectivité, en soulignant *« la gouvernance et la gestion financières fortes de la Ville, qui devraient permettre à la collectivité de maintenir un niveau d'investissement élevé au cours des deux prochaines années, tout en limitant le recours à l'emprunt et en conservant une liquidité forte »*. La Ville de Paris se félicite également du maintien de la perspective stable qui l'accompagne, meilleure notation possible pour une collectivité locale française.

L'agence souligne par ailleurs qu'elle *considère « positivement la stratégie budgétaire claire de la Ville, sa volonté d'optimiser les recettes non fiscales, son degré de transparence financière, sa perspective financière détaillée et sa gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée »*. Par ailleurs, elle salue le fait que la Ville de Paris *« a d'ores et déjà montré sa forte capacité à maîtriser ses dépenses »*. L'agence rappelle enfin que le poids de la dette est *« modéré »* et que les engagements hors bilan sont *« faibles »*, alors que le patrimoine cessible de la Ville est quant à lui *« très important »*.

Pour Julien Bargeton, adjoint en charge des finances, du suivi des sociétés d'économie mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats *« la confiance exprimée par cette notation valide la stratégie budgétaire mise en place par Anne Hidalgo, Maire de Paris, fondée sur la très grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, la relance de l'investissement public au bénéfice de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et la préservation de leur pouvoir d'achat avec le choix de maintenir inchangés les taux des impôts directs locaux »*.